



# Fiche de données de sécurité

Canada

## Rubrique 1. Identification

Nom du produit

**Tissue & cells genomicPrep Mini Spin Kit, 250 purifications**

Numéro de catalogue

**28-9042-76**



9 0 2 8 9 0 4 2 7 6

Dénomination chimique

Proteinase K

Synonyme

Proteinase K; Protease E.C.3.4.21.62 (bacillus licheniformis, into which protease producing gene of bacilluslentus was introduced); Tritirachium album serine proteinase; (4-nitrophenyl)methyl (4R,5S, 6S)-6-[(1R)-1-hydroxyethyl]-4-methyl-7-oxo-3,4-diphenoxy-5-phosphonoxy-1-azabicyclo[3.2.0]hept-2-ene-2-carboxylate

Type de produit

Liquide.

## Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

### Utilisations identifiées

Chimie analytique.

Substances chimiques de laboratoire

Recherche et développement scientifiques

**Fournisseur** Cytiva  
Amersham Place  
Little Chalfont  
Buckinghamshire  
HP7 9NA United Kingdom  
+44 1494 508000

**Importateur** Cytiva Canada  
1055 Vernon Dr  
Vancouver BC V6A 3P4  
Canada  
+1 778-956-2584

### En cas d'urgence

INFOTRAC  
Outside of the United States, call 24 Hour number: 001-352-323-3500 (Call Collect)  
In the United States, call 24 Hour number: 1-800-535-5053

---

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** Non classé.

### Éléments d'étiquetage SGH

**Mention d'avertissement** Pas de mention de danger.

**Mentions de danger** Aucun effet important ou danger critique connu.

### Conseils de prudence

**Prévention** Non applicable.

**Intervention** Non applicable.

**Stockage** Non applicable.

**Élimination** Non applicable.

---



### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

<b>Substance/préparation</b>	Substance
<b>Dénomination chimique</b>	Proteinase K
<b>Autres moyens d'identification</b>	Proteinase K; Protease E.C.3.4.21.62 (bacillus licheniformis, into which protease producing gene of bacilluslentus was introduced); Tritirachium album serine proteinase; (4-nitrophenyl)methyl (4R,5S,6S)-6-[(1R)-1-hydroxyethyl]-4-methyl-7-oxo-3,4-diphenoxy-5-phosphonoxy-1-azabicyclo[3.2.0]hept-2-ene-2-carboxylate

<b>Nom des ingrédients</b>	<b>Synonymes</b>	<b>% (p/p)</b>	<b>Numéro CAS</b>
Proteinase K	Proteinase K; Protease E.C.3.4.21.62 (bacillus licheniformis, into which protease producing gene of bacilluslentus was introduced); Tritirachium album serine proteinase; (4-nitrophenyl)methyl (4R,5S,6S)-6-[(1R)-1-hydroxyethyl]-4-methyl-7-oxo-3,4-diphenoxy-5-phosphonoxy-1-azabicyclo[3.2.0]hept-2-ene-2-carboxylate	100	CAS: 39450-01-6

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Ingestion</b>	Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée spécifique.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

<b>Note au médecin traitant</b>	Traitements symptomatiques requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements particuliers</b>	Pas de traitement particulier.
<b>Protection des sauveteurs</b>	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)



## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### **Moyens d'extinction**

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucun connu.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
<b>Produit de décomposition thermique dangereux</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Mesures spéciales de protection pour les pompiers</b>	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

<b>Pour le personnel non affecté aux urgences</b>	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
<b>Intervenants en cas d'urgence</b>	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
<b>Précautions environnementales</b>	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

<b>Petit déversement</b>	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
<b>Grand déversement</b>	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

## Section 7. Manutention et stockage

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

<b>Mesures de protection</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Conseils sur l'hygiène générale au travail</b>	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités</b>	Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: -20°C (-4°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.



## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
<b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b>	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

##### Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

##### Autre protection pour la peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### Protection respiratoire

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Se décompose
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition</b>	Se décompose
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Durée de combustion</b>	Non applicable.
<b>Vitesse de combustion</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable, mais peut brûler lors d'une exposition prolongée aux flammes ou à de hautes températures.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.



**Densité de vapeur relative** Non disponible.

**Densité relative** Non disponible.

**Solubilité(s)**

Médias	Résultat
l'eau froide	Facilement soluble
l'eau chaude	Facilement soluble

**Solubilité dans l'eau** Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**TDA** Non disponible.

**Viscosité** Dynamique (température ambiante): Non disponible.  
Cinématique (température ambiante): Non disponible.  
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

**Temps d'écoulement (ISO 2431)** Non disponible.

**Caractéristiques des particules**  
**Taille médiane des particules** Non applicable.

**Section 10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité** Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique** Le produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter** Aucune donnée spécifique.

**Matériaux incompatibles** Aucune donnée spécifique.

**Produits de décomposition dangereux** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**Section 11. Données toxicologiques****Renseignements sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Selon les données disponibles, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été étudiées à fond.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Lésions oculaires graves/ irritation oculaire**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Corrosion/irritation respiratoire**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Non disponible.



9 5 2 8 9 0 4 2 7 6

**Peau**

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Respiratoire**

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Mutagénicité des cellules germinales**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Cancérogénicité**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Selon les données disponibles, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été étudiées à fond.

**Toxicité pour la reproduction**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -**

Non disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -**

Non disponible.

**Risque d'absorption par aspiration**

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** Aucune donnée spécifique.

**Inhalation** Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** Aucune donnée spécifique.

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme****Exposition de courte durée**

**Effets immédiats possibles** Non disponible.

**Effets différés possibles** Non disponible.

**Exposition de longue durée**

**Effets immédiats possibles** Non disponible.



**Effets différés possibles** Non disponible.

#### **Effets chroniques potentiels sur la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Généralités** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** Aucun effet important ou danger critique connu.

#### **Valeurs numériques de toxicité**

##### **Estimations de la toxicité aiguë**

N/A

## Section 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

#### **Persistante et dégradation**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

#### **Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau** Non disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

#### **Méthodes d'élimination**

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

<b>Classification pour le TMD</b>	<b>Classification pour le DOT</b>	<b>ADR/RID</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>
-----------------------------------	-----------------------------------	----------------	-------------	-------------

<b>Numéro ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.
-------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------

**Désignation officielle de transport de l'ONU**



**Classe de danger**

**relative au transport**

**Groupe d'emballage**

<b>Dangers environnementaux</b>	Non.	Non.	Non.	Non.	No.
---------------------------------	------	------	------	------	-----

**Autres informations**

<b>Protections spéciales pour l'utilisateur</b>	<b>Transport dans les locaux de l'utilisateur :</b> toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.
-------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Transport en vrac aux termes des instruments IMO</b>	Non disponible.
---------------------------------------------------------	-----------------

**Section 15. Informations sur la réglementation****Listes canadiennes**

**INRP canadien** Cette substance n'est pas répertoriée.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** Cette substance n'est pas répertoriée.

**Réglementations internationales****Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

**Protocole de Montréal**

Non inscrit.

**Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)**

Non inscrit.

**Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds**

Non inscrit.

**Liste d'inventaire**

**Canada** Indéterminé.

**États-Unis** Indéterminé.

**Section 16. Autres informations****Historique**

**Date d'impression** 2/20/2026

**Date d'édition/Date de révision** 2/20/2026

**Date de publication précédente** 7/22/2025

**Version** 8.02

sds\_author@cytiva.com



9 5 2 8 9 0 4 2 7 6

**Légende des abréviations**

ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
FBC = Facteur de bioconcentration  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
RPD = Règlement sur les produits dangereux  
IATA = Association internationale du transport aérien  
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
N/A = Non disponible  
NU = Nations Unies

**Procédure utilisée pour préparer la classification****Classification****Justification**

Non classé.

**Références**

Non disponible.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.